

Bollène, à la découverte des énergies renouvelables

A l'origine était le barrage de Mondragon.

Maintenant le site compte également un parc éolien et deux parcs photovoltaïques.

Le barrage de Donzère-Mondragon à Bollène est un barrage hydroélectrique situé sur le canal de Donzère-Mondragon, parallèle au Rhône. Construit entre 1948 et 1952, il est doté d'une écluse pour permettre son franchissement aux bateaux. Il est inscrit au titre des monuments historiques depuis le 4 juin 1992.



le parc éolien

Nous vous proposons une visite guidée de 2 heures orientée sur les énergies renouvelables qui nous permettra de découvrir l'écluse et

et



les deux parcs photovoltaïques

le **vendredi 18 mars** (départ de la visite, 10 heures)

Contenu de la visite: espace de médiation sur l'histoire de CNR et du site de Bollène, galerie pédagogique pour comprendre la production de l'électricité qu'elle soit d'origine hydraulique, éolienne ou photovoltaïque, point de vue plongeant sur la salle des machines et découverte de l'ancienne salle des commandes gardée en l'état. La visite de l'écluse est possible selon les conditions climatiques.

Prix de la visite : 8€ (tarif groupe)

Inscription avant le **11 mars 2022**

-Par mail (à privilégier) ou par courrier au CNBP

-Paiement par virement (à privilégier) ou par chèque au CNBP

Mail CNBP : contact.cnbp@gmail.com

Adresse courrier CNBP : BP 20012 84410 BEDOIN

Code IBAN CNBP : FR0820041010081576478C02982

Nous donnerons les informations complémentaires, en particulier heure et lieu de rendez-vous, aux participants avant la journée de la visite.

Voir ci-dessous les contraintes imposées par La Compagnie Nationale du Rhône pour cette visite.

Informations importantes pour préparer votre visite

Vous devez impérativement porter des chaussures type baskets ou chaussures de randonnées. Si cette condition n'est pas remplie, l'accès au site vous sera refusé.

La visite se faisant intégralement à pied et étant d'une durée de deux heures, il est préférable de porter des vêtements confortables.

En raison de l'épidémie de COVID 19, il est demandé aux visiteurs de venir avec un masque chirurgical.

Les téléphones et ordinateurs portables, les appareils photo, les dictaphones et tout objet électronique sont interdits durant la visite.

Des vestiaires sont à votre disposition sur chacun des sites pour vos objets personnels peu encombrants. Les valises et gros sacs à dos ne pourront pas être déposés aux vestiaires.

Pour participer à la visite, vous devez impérativement présenter une pièce d'identité en cours de validité (hors enfants mineurs). La billetterie étant nominative, l'identité des participants sera vérifiée avant chaque visite. En cas de non-présentation de pièce d'identité, l'entrée vous sera refusée.